

COMMUNE DE MARTIGNA - BUDGET COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE
Pour l'année 2023,**

Dressé par Monsieur Jérôme FABING, Comptable du Trésor Public

L'an deux mil VINGT QUATRE, le 02 AVRIL à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 28 MARS 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :

**Jean-Charles DALLOZ, Maire - Maurice BONDIER -- Catherine CAMPANINI - Eric DANJEAN
- Thierry MICHAUD - Bruno MONTEIL - Fernanda TEIXEIRA - Claire SAURAT ;**

**ABSENTE EXCUSEE : Marie-Christine LACROIX pouvoir à Jean-Charles DALLOZ ;
ABSENTS : Thierry DEGEORGE - Karim BENHALIMA**

Secrétaire de séance : Eric DANJEAN

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant.....

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme et certification,

Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

